



Saisir le tribunal administratif - baisse de prime de technicité

Par **avecésar**, le **09/02/2017** à **16:56**

Bonjour,

Mon salaire est composé d'un fixe et d'une part variable qui peut aller jusqu'à 40% du brut). je bénéficiais d'une prime de 30% qui était notifié dans mon contrat de travail avant ma titularisation.

J'ai changé de directeur le 1er octobre 2011, et en janvier 2012, ce dernier a décidé de me la baisser à 15% (ce qui correspond à 200 euros par mois). J'ai appris cette décision via une simulation de salaire le 24 janvier effective le 1er février d'après. Cette simulation était dans mon évaluation à mi-stage qu'il avait fait seul !

Je n'ai reçu aucun document, après consultation de mon dossier je n'ai fait aucune faute, aucun rapport n'y est présent. J'ai patienté jusqu'à aujourd'hui puisque j'ai changé de directeur, et je voulais régler cela à l'amiable, comme rien n'arrivait, j'ai décidé de demander un recours gracieux le 11 janvier dernier (prescription quinquennale pour les recours gracieux) en demandant l'e remboursement de ma prime non perçu et le rétablissement à 40% de ma prime avec l'évaluation qu'elle aurait du avoir.

La direction m'a fait une proposition que je refuse. Puis-je les mettre au tribunal administratif?

Merci par avance

Par **Visiteur**, le **09/02/2017** à **21:53**

Up

Par **avecésar**, le **10/02/2017** à **16:21**

Bonjour,

Je ne comprends pas, cela signifie-t-il que je peux y aller?